



Communiqué de presse

Regroupement des actions MRM

- **Regroupement par voie d'échange de 20 actions actuelles de 1 euro de valeur nominale contre 1 action nouvelle de 20 euros de valeur nominale**
- **Publication de l'avis de regroupement au BALO : 2 mars 2022**
- **Début de l'opération de regroupement : 21 mars 2022**
- **Prise d'effet du regroupement (radiation des actions actuelles et cotation des actions nouvelles) : 20 avril 2022**

Paris, le 25 février 2022 à 7 heures 30 : MRM (Euronext code ISIN FR0000060196), société foncière spécialisée dans l'immobilier de commerce, annonce la mise en œuvre du regroupement de la totalité des actions MRM en circulation, par décision du Conseil d'administration du 24 février 2022 prise conformément à la dix-septième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2021.

Ce regroupement va se traduire par l'échange de 20 actions existantes de 1 euro de nominal contre 1 action nouvelle de 20 euros de nominal. Ce regroupement est un ajustement technique qui n'a d'impact ni sur le montant total du capital de la Société¹, ni sur la valeur du portefeuille de titres détenu par les actionnaires. Il vise à réduire la volatilité du cours de bourse qui est accrue pour les actions se négociant à un niveau proche de 1 euro.

Mise en œuvre du regroupement

Annulation préalable d'actions auto-détenues

Le Conseil d'administration a décidé, préalablement à la mise en œuvre du regroupement d'actions et conformément à l'autorisation qui lui a été consentie par la quinzième résolution à caractère extraordinaire de l'Assemblée Générale Mixte du 24 juin 2021, de procéder à l'annulation de 13 actions auto-détenues afin que le nombre d'actions MRM en circulation corresponde à un multiple de 20. A la suite de cette décision, le capital s'élève à 43 667 800 euros.

¹ Hors annulation préalable d'actions auto-détenues

Modalités du regroupement d'actions

L'ensemble des modalités du regroupement sera détaillé dans l'avis de regroupement qui paraîtra au BALO le 2 mars 2022. Les principales modalités sont les suivantes :

- Date de début des opérations de regroupement : 21 mars 2022.
- Base de regroupement : la parité d'échange arrêtée par l'Assemblée (la « Parité d'Échange »), à savoir une (1) action nouvelle (de 20 euros de valeur nominale) à raison de vingt (20) actions actuelles (de 1 euro de valeur nominale chacune).
- Nombre d'actions soumises au regroupement : la totalité des actions en circulation, à savoir 43 667 800 actions de 1 euro de valeur nominale chacune.
- Nombre d'actions appelées à provenir du regroupement : 2 183 390 actions de 20 euros de valeur nominale chacune.
- Période d'Échange : du 21 mars 2022 au 19 avril 2022 inclus.
- Titres formant quotité : l'échange des actions actuelles (de 1 euro de valeur nominale) contre des actions nouvelles (de 20 euros de valeur nominale), par application de la Parité d'Échange, sera effectuée selon la procédure d'office.
- Titre formant rompus : les actionnaires qui ne détiendraient pas un nombre d'actions actuelles (de 1 euro de valeur nominale) permettant d'obtenir un nombre entier d'actions nouvelles (de 20 euros de valeur nominale) devront faire leur affaire personnelle de l'achat ou de la vente de leurs actions anciennes formant rompus afin d'obtenir un nombre d'actions anciennes multiple de 20 avant le terme de la Période d'Échange ; à l'issue de la Période d'Échange, conformément aux dispositions de l'article 6 du décret n°48-1683 du 30 octobre 1948 et de l'article R.228-12 du Code de commerce, les actions nouvelles qui n'auraient pas pu être attribuées individuellement et correspondant aux droits formant rompus seront vendues ; le produit de vente sera réparti proportionnellement aux droits formant rompus entre les titulaires desdits droits, ce dans les 30 jours à compter du 20 avril 2022.
- Centralisation : toutes les opérations relatives au regroupement auront lieu auprès de CIC, 6 Avenue de Provence 75452 Paris Cedex 09 (Adhérent Euroclear 025), désigné en qualité de mandataire pour la centralisation des opérations de regroupement.
- Cotation :
 - o Les actions soumises au regroupement sont admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous le code ISIN FR0000060196 et le seront jusqu'au 19 avril 2022, dernier jour de la Période d'Échange et dernier jour de leur cotation.
 - o Les actions nouvelles issues du regroupement seront admises aux négociations sur le marché réglementé d'Euronext Paris sous un nouveau code ISIN (FR00140085W6), à compter du 20 avril 2022, premier jour de leur cotation. Le code mnémonique (MRM) restera inchangé.

Calendrier indicatif :

2 mars 2022	Publication de l'avis de regroupement au Bulletin des Annonces Légales Obligatoires
21 mars 2022	Début des opérations de regroupement Possibilité pour les actionnaires d'acheter et de vendre des actions afin d'obtenir un nombre d'actions sans rompus jusqu'au 19 avril 2022 inclus
19 avril 2022	Clôture de la Période d'Échange Dernier jour de cotation des actions actuelles de 1 euro de valeur nominale
20 avril 2022	Réalisation du regroupement d'actions Cotation des actions nouvelles de 20 euros de valeur nominale
22 avril 2022	Inscription des actions nouvelles de 20 euros de valeur nominale en compte
Au plus tard le 20 mai 2022	Indemnisation par répartition du produit de la vente des droits formant rompus entre les titulaires desdits droits



Pour plus d'informations sur le regroupement d'actions et ses modalités, les actionnaires sont invités à consulter la foire aux questions disponible dans la rubrique Finance > Actionnaires du site internet de la Société (www.mrminvest.com).

À propos de MRM

MRM est une société d'investissement immobilier cotée qui détient et gère un patrimoine composé d'actifs de commerce répartis dans plusieurs régions de France. MRM a pour actionnaire majoritaire la société SCOR SE qui détient 59,9% de son capital. MRM est cotée sur le compartiment C d'Euronext Paris (ISIN : FR0000060196 (avant regroupement) - code Bloomberg : MRM:FP – code Reuters : MRM.PA). MRM a opté pour le régime SIIC au 1^{er} janvier 2008.

Pour plus d'informations :

MRM

5, avenue Kléber
75795 Paris Cedex 16
France T +33 (0)1 58 44 70 00
relation_finances@mrminvest.com
Site Internet : www.mrminvest.com

OPRG Financial

Isabelle Laurent
M +33 (0)6 42 37 54 17
isabelle.laurent@oprgfinancial.fr

